

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2015

Le huit avril deux mille quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET, Chantal DEGOUTES, Cyrille ROZIER, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Absents : Marie-Thérèse DANIEL Grégory BEAUVAIS

Excusé : Didier DUMAS (pouvoir à Jean-Robert LAGOUTTE),

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 9 mars 2015, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

RETRAIT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande le retrait du point suivant :

- Acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 20 relative à l'aménagement du carrefour du Marais.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

• Mise en place d'un contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales

Madame le Maire explique qu'un contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la caisse d'allocations familiales (CAF) peut être mis en place pour les activités extrascolaires lorsqu'il y a une création. Le CEJ est établi pour une durée de trois années. Afin de bénéficier des aides de la CAF, certaines conditions sont à respecter comme le taux de participation (60 %) ou le tarif horaire qui ne doit pas dépasser 4 €.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à l'établissement de ce contrat.

• Fixation du tarif pour le stage de printemps organisé par le centre de loisirs

Le stage de printemps se déroulera du 13 avril 2015 au 17 avril 2015 de 9 h à 17 h en demi-pension. L'accueil des enfants sera réalisé de 7 h 30 à 18 h 15. Il est proposé de mettre en place un tarif à la semaine selon le quotient familial comme suit :

Quotient familial	Tarif à la semaine
Inférieur à 400	110 €
Supérieur à 400	125 €

Les familles Olmoises pourront également bénéficier d'une aide du centre communal d'action sociale.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le tarif présenté.

Aussi, il est proposé de mettre en place une adhésion annuelle par famille de 5 € pour le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve la mise en place de cette adhésion.

• **Demande d'un fonds de concours d'investissement dans le cadre de l'informatisation des écoles**

Il est rappelé que la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien finance l'informatisation des écoles sur son territoire. L'enveloppe allouée à notre commune s'élève à 1 500 euros. Afin d'équiper la nouvelle salle de classe d'un tableau blanc interactif dont le montant s'élève à 3250,80 euros, il est nécessaire de financer cet équipement par fonds de concours.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la demande de fonds de concours.

• **Vote du compte administratif 2014**

Madame le Maire et Monsieur Patrick PIGNARD, adjoint, présentent le compte administratif de l'année 2014.

En l'absence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014.

• **Approbation du compte de gestion 2014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014, le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le compte de gestion tenu par le trésorier, sans aucune observation ni remarque.

• **Affectation des résultats 2014 au 1068 dans le budget primitif 2015**

Il est rappelé que l'excédent de fonctionnement 2014 est de 188 021,19 € et que l'excédent d'investissement est de 19 077,08 €. Il est proposé d'affecter la somme de 100 000,00 € de l'excédent de fonctionnement (article 002) à l'article 1068 de la section d'investissement recettes.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à un avis favorable à cette proposition.

• **Vote des taux des taxes communales 2015**

Monsieur Patrick PIGNARD, adjoint, rappelle le taux des trois taxes votées par le Conseil Municipal les années précédentes et donne connaissance de l'état 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des 3 taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de reconduire les taux fixés l'année précédente (taxe d'habitation : 10,18 %, taxe foncière (bâti) : 13,39 %, taxe foncière (non bâti) : 28,44 %).

• **Fixation du montant des aides accordées aux enfants scolarisés sur la commune**

Madame le Maire propose de limiter les dépenses non obligatoires et soumet au vote du Conseil Municipal certaines décisions relatives aux subventions accordées. Il est proposé de fixer le montant des aides suivantes :

- pour les fournitures scolaires : à 53 € par enfant pour les deux écoles y compris les enfants extérieurs.
- pour les classes de découverte : à 5 € par jour et par enfant limité à 18 jours pour les enfants scolarisés et domiciliés dans la commune.
- pour les associations SOU DES ECOLES (Ecole Publique) et APEL (Ecole Sainte Eva) : à 10 € par enfant qui sont domiciliés dans la commune.
- pour le fonctionnement de l'école maternelle Sainte Eva : à 3280 €.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable sur le montant des aides à accorder.

• Vote du budget primitif 2015

Monsieur Patrick PIGNARD, adjoint, donne les propositions de budget pour 2015 (la section de fonctionnement s'équilibre à 492 473,19 € et celle d'investissement à 914 115,94 €). Dans le cadre du vote de budget, des subventions sont accordées comme suit :

- Amicale des classes en 5 des Olmes : 274 €
- APEL des Olmes : 200 €
- Sou des écoles des Olmes : 610 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité le budget primitif 2015.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La distribution des sacs poubelles va être réalisée le vendredi 10 avril après-midi.

Une lettre de remerciements a été reçue à la suite de la réfection de la chaussée de la RD338 au niveau de la zone acti-pôle.

A l'occasion du 8 mai, une cérémonie aura lieu comme à l'habitude.

Le vernissage de l'exposition de photographies « Portraits d'artisans » de Jean-Pierre MAIO aura lieu en même temps que celui du salon des métiers d'art le samedi 25 avril à 19 h 30.

La fête des classes se déroulera les 1^{er} et 3 mai 2015.

Il est exposé que la commune reçoit fréquemment des demandes d'emploi. Compte-tenu des restrictions budgétaires, il n'est pas possible de créer de nouveaux postes. Il sera seulement possible d'embaucher pour des besoins ponctuels.

En ce qui concerne le fleurissement, un massif sur les plantes aromatiques va être créé avec les enfants lors du stage de printemps. Aussi, le SYRIBT propose de mettre en place une charte « zéro pesticides ». Il faut réfléchir sur la mise en place d'une démarche de développement durable.

Les travaux de réfection de chaussée pour la rue de la Villa ont débuté. Il est indiqué qu'un panneau de signalisation des rues est dangereux compte-tenu du faible éclairage la nuit et de la non-distinction entre la route et l'accotement. Il est répondu qu'une quille réfléchissante a été installée en attendant la pose des clôtures.

Deux réunions avec les riverains concernés vont avoir lieu prochainement en matière d'aménagement de sécurité.

Les travaux de l'extension mairie-école avancent, mais prennent un peu de retard. En cause, le doublage des plaques de plâtre.

Il a été installé dans toutes les salles de réunion une prise informatique.

La réouverture de la rue de la mairie devrait avoir lieu dès que le câble traversant la chaussée sera déposé. La procédure de suppression de branchement est assez lourde.

La séance est levée à 23 h 00.

Anne-Marie VIVIER-MERLE

Jean-Robert LAGOUTTE

Patrick PIGNARD

Didier FILET

Béatrice WESSE

Marie-Laure PINET

Gilbert PERRIN

Didier MICHALLET

Chantal DEGOUTES

Didier DUMAS
Pouvoir donné à
Jean-Robert LAGOUTTE

Cyrille ROZIER

Marie-Thérèse DANIEL

Absente

Christelle DAMARIN

Grégory BEAUVAIS

Absent

Benoît CHADUIRON